



Section académique de LIMOGES

N° 268 - DECEMBRE 2007

Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

NOUS DEVRONS ETRE FORTS EN JANVIER

Sur les questions de salaire et de pouvoir d'achat, craignant début décembre la répétition de la grève du 20 novembre que proposaient le SNES et la FSU, le gouvernement a esquissé un recul en acceptant l'ouverture de négociations. Mais le calendrier retenu (17 décembre) ne permettra d'en apprécier les résultats que dans une période, les vacances de Noël, peu propice aux mobilisations.

Sur la question de la préparation de la rentrée 2008 et de la mise en œuvre des suppressions de milliers de postes prévues dans le second degré, nous avons droit aux mêmes spéculations sur le calendrier :

- ◆ Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) convoqué le 20 décembre pour communication des retraits de moyens qui affecteront chaque académie,
- ◆ CTPA convoqué par la Rectrice le 21 décembre pour l'examen paritaire de l'évolution des structures d'enseignement en lycées et lycées professionnels dans notre académie.

Dans le même temps, tout en jouant « la montre », le Ministère de l'Éducation n'hésite pas à préparer ses mauvais coups « en douce ». C'est tout le sens de la circulaire Darcos sur « la suppression des BEP et la généralisation des bacs professionnels en 3 ans », quasiment clandestine, jamais discutée, mais dont les inflexions seraient lourdes de conséquences pour le second degré, si elle était appliquée.

Tout démontre que la détermination et la mobilisation des personnels s'imposeront dès la reprise de janvier pour permettre d'autres choix.

Tout démontre que la détermination et la mobilisation des personnels s'imposeront dès la reprise de janvier pour permettre d'autres choix. D'ici là bonnes vacances, bonnes fêtes et prenez des forces : nous en aurons collectivement besoin !

P. 1 : Edito

P. 2 : Menaces sur les voies professionnelles et technologiques

P. 3 : Les élections à l'IUFM
L'accompagnement éducatif

P. 4 : Avancement d'échelon
Mutations 2008

Sans aucune discussion préalable avec les organisations syndicales et alors qu'un rapport de l'inspection générale avait rendu, en septembre 2005, un avis critique négatif sur l'expérimentation du Bac professionnel en trois ans, le ministre de l'éducation nationale Xavier Darcos a décidé la généralisation de celui-ci.

Cela a pour conséquences la suppression des formations BEP à court terme dans la quasi-totalité des filières, le niveau V étant maintenu uniquement par le CAP.

Ces mesures correspondent pour l'essentiel à des objectifs d'économie budgétaire qui font peu de cas de l'élève et de sa formation. La suppression des sections de BEP ne peut qu'entraîner un accroissement des sorties sans qualification du système éducatif car de nombreux élèves ne pourront accéder à un Baccalauréat Professionnel en trois ans au lieu de quatre actuellement. Cela d'autant que les exigences de ces bacs pro devraient être augmentées pour permettre, selon le ministre, une poursuite massive d'études en BTS et DUT. **Cela risque d'aboutir à une fusion des voies technologique et professionnelle.**

Ce dispositif fait fi des élèves en difficulté dont l'avenir ne saurait se régler dans des sections de CAP. Le fait de pouvoir passer un BEP à l'issue de la 2e année du Baccalauréat Professionnel en 3 ans, ne saurait remplacer une formation effective et spécifique à ce diplôme. L'absence de sections de BEP poserait aussi le problème d'une d'orientation précoce dès le collège.

Cette décision ministérielle est à relier à la volonté gouvernementale de réduire considérablement le nombre de personnels à l'éducation nationale et aux projets concernant les lycées généraux et technologiques (réduction du nombre de filières et d'options, regroupements,...) qui devraient être connus en janvier.

Aujourd'hui, ces projets ne sont pas complètement connus, mais de nombreux points semblent se dessiner :

- ◆ Réduction ou suppression des options technologiques de seconde IGC, ISI, ISP ...
- ◆ Projet de réforme à minima de la série STI, une à trois spécialités au lieu des 12 actuelles.
- ◆ Remise en cause des réformes déjà mises en œuvre en STG, ST2S.

L'ensemble de ces évolutions entraîneraient la

perte des spécificités de ces formations. C'est grâce à ces spécificités que la voie technologique a pu contribuer à la réussite de nombreux jeunes en permettant notamment les poursuites d'études à bac + 2 (BTS), niveau de qualification qui répond à la fois aux besoins économiques et sociaux.

La réduction du nombre de spécialités des baccalauréats est dangereuse pour les élèves qui ne trouveraient plus les formations permettant la réussite, pour les enseignants qu'elle obligerait à des reconversions disciplinaires, et pour les établissements entraînant fermeture et restructuration.

Nous sommes donc confrontés à une transformation très profonde du système éducatif, qui remettrait en cause la diversification des formations dans le second cycle du second degré et qui n'offrirait plus de réelles remédiations et possibilités de poursuite d'études aux jeunes en difficulté à l'issue de la troisième. Les mesures prévues impliquent à terme des suppressions massives de postes, de sections, de filières entières. Le statut des personnels, leur avenir seraient de fait remis en cause.

Devant la mobilisation des enseignants et des lycéens, le ministre semblait avoir donné des directives pour calmer le zèle de certains Recteurs et annoncé une concertation pour le mois de janvier.

Mais les informations qui nous parviennent des établissements de l'académie tendraient à montrer que le Rectorat et de nombreux chefs d'établissement déploient beaucoup d'énergie pour convaincre les collègues des lycées professionnels de demander d'ores et déjà des bacs pros 3 ans, quitte parfois à mettre en péril les bacs technologiques existant déjà dans les cités scolaires ! Des classes d'adaptation sont menacées de disparition à la prochaine rentrée.

Nous ne connaissons pas encore la taxation en postes de l'académie. Aucun doute cependant à avoir : la facture sera sévère, et lourde de conséquences pour la carte des formations.

La Rectrice ne semble pas pressée de dévoiler ses intentions : elle vient de déplacer le CTPA prévu le 11 décembre au 21 décembre, jour de la sortie....

L'intersyndicale académique des LP (SNE-TAA, CGT, SE ,FO, SUD, SNUEP) à laquelle le SNES s'est associé, s'est réunie le 12 décembre et a décidé d'appeler à un RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT LE MERCREDI 19 DECEMBRE à 16h30 , une audience étant prévue à 17h30 avec la Rectrice. Vous êtes appelés à y participer nombreux.

Les élections à l'IUFM du Limousin

Les élections à l'IUFM du Limousin se sont déroulées le 17 octobre 2007. Il s'agissait d'élire des représentants au Conseil d'Ecole de l'IUFM intégré à l'Université. 6 sièges – contre 4 dans l'ancien Conseil d'Administration – sont désormais attribués aux usagers (étudiants et stagiaires du premier et du second degré).

Les résultats ont conforté la position majoritaire de la liste présentée par différents syndicats de la FSU (Snes, Snep, Snuep, Snuipp). Avec 69,7% des suffrages, 4 élus usagers Fsu sur 6 siègent désormais aux côtés d'élus FSU dans différents collèges de formateurs (professeur d'université, maître de conférence, professeurs de premier et second degré).

Si un tel résultat peut nous réjouir dans la mesure où il révèle que la FSU et ses syndicats nationaux sont attractifs pour les jeunes enseignants, il faut aussi savoir que la composition du CE exclut la représentation des enseignants en exercice sur la base des résultats aux élections professionnelles. La FSU avait à ce titre dans le précédent Conseil d'Administration deux sièges (un représentant du Snes et un du Snuipp). Cette éviction est évidemment significative de la volonté d'écarter ceux qui, au sein des instances, portaient l'expertise de la profession sur les évolutions et les contenus de la formation.

La FSU, au niveau national est intervenue auprès du Ministère pour que la composition des Conseils d'Ecole soit revue. Au niveau académique, la Rectrice a également été alertée sans succès.

La désignation des personnalités extérieures qualifiées aurait pu permettre – au moins dans l'attente d'une

évolution réglementaire permettant notre réintégration dans le CE comme membres à part entière – de régler cette situation. Tel n'a pas été le cas... Par contre sont rentrés dans le CE à ce titre un représentant du patronat ainsi qu'un enseignant, qui n'enseigne plus, mais connu pour sa proximité avec le Sgen....

Les problèmes auxquels sont confrontés les IUFM actuellement nécessitent pourtant un fort investissement syndical. Une intégration à l'Université sans cadrage national suffisant, un cahier des charges qui limite toute perspective d'amélioration des contenus de formation et qui renvoie à une déclinaison locale ses modalités de mise en œuvre, une augmentation du volume horaire des stages, des discussions sur la reconnaissance au niveau master des deux années de scolarité à l'IUFM : toutes ces questions qui engagent très largement l'avenir de nos métiers sont au centre des débats actuels et à venir ...

Il est vital que sur l'ensemble de ces questions nous puissions peser. Puisque nous ne pourrions plus nous faire entendre au sein des instances de l'IUFM, c'est à l'extérieur qu'il faudra continuer à expliquer et à faire avancer nos exigences pour l'avenir de nos professions.

Nécessité d'une formation intellectuelle de haut niveau, revalorisation des métiers, recrutements en nombre suffisant : telles sont nos priorités pour la formation des maîtres parce que nous sommes intimement convaincus que sans ambition pour les maîtres, aucune ambition n'est possible pour le système éducatif et pour les jeunes.

L'accompagnement éducatif : l'école après l'école

Mesure phare annoncée par le ministre Darcos comme une réponse à la solitude des « orphelins de 16h », le dispositif d'accompagnement éducatif a été mis en place après les vacances de la Toussaint dans tous les collèges de l'éducation prioritaire (ambition réussite, EP3). La circulaire du 13 juillet 2007 (voir le BO n° 28 du 19/07/07) précise que le dispositif doit obligatoirement comprendre trois domaines éducatifs de nature différente : « aide aux devoirs et aux leçons », activités sportives et pratiques artistiques et culturelles. En ce qui concerne le premier domaine, le texte va plus loin, puisqu'il autorise les collèges concernés à proposer de « l'aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, travail sur projet disciplinaire », etc ; il autorise même, « en ce qui concerne le niveau 6^{ème} », l'utilisation de cette mesure pour faire « des études dirigées, si possible assurées par un enseignant ».

Ce dispositif semble répondre à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours pour du soutien scolaire ou des études. Que le service public propose gratuitement des activités jusque-là prises en charge notamment par le secteur marchand peut paraître a priori séduisant. En réalité, l'importance des moyens financiers mis à disposition pour cette « école après l'école » – jusqu'à 1000 HSE pour un établissement de

Suite page 4

l'académie en 2007-2008 – ne doit pas faire illusion quand on les met en relation avec les suppressions d'emplois pour cette même année scolaire et avec celles encore plus importantes programmées pour les années à venir. Par ailleurs, l'offre d'activités sportives, artistiques et culturelles gratuites hors temps scolaire peut aussi paraître alléchante, mais on peut craindre qu'elle ne remplace à terme celles actuellement inscrites dans le service des enseignants (Il ne faut pas oublier que Sarkozy et Darcos répètent à l'envie que les collégiens auraient trop d'heures de cours).

Alors que ce dispositif ne doit être étendu à tous les collèges qu'à la rentrée 2008, le volume considérable des HSE attribuées a incité certains inspecteurs d'académie à le mettre en œuvre dès à présent dans différents établissements. Le bilan provisoire établi pour la région fait apparaître que ce sont essentiellement des enseignants volontaires qui s'impliquent pour faire de l'aide aux devoirs. C'est aussi le cas parfois de CPE et d'assistants d'éducation. A noter une exception, celle du collège Calmette à Limoges, seul établissement de l'académie classé « ambition réussite », qui propose une dizaine d'activités sportives et culturelles au sens large du terme, impliquant différentes associations.

Il nous appartient donc d'être très vigilants face à la généralisation de cette mesure pour la rentrée 2008. Outre les questions matérielles qu'elle pose, notamment parfois en terme de transport des élèves concernés, elle risque d'être à l'origine de pressions auprès des collègues à qui on ne manquera pas de rappeler, afin de les convaincre, que c'est pour eux une des rares opportunités d'améliorer leurs revenus...

Info Acad

Promotions, mutations, les élus du Snes vous accompagnent

AVANCEMENT D'ECHELON 2007-2008

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques auront lieu le 18 janvier 2008 pour les COPsy, et le 30 janvier 2008 pour les certifiés et les CPE.

Nous vous invitons à nous envoyer (40 avenue Saint Surin – Limoges) la fiche syndicale publiée dans l'US magazine, supplément au n° 659 du 12 novembre 2007, accompagnée de la copie du dernier arrêté de promotion ou du premier classement dans le corps.

Ces informations précieuses permettent aux représentants des personnels d'intervenir lors des CAPA et si besoin de faire rectifier des erreurs.

La note prise en compte pour l'avancement est celle qui figure sur l'avis annuel de notation : une note administrative pour les COPsy et les CPE et une note globale (note administrative + note pédagogique) pour les certifiés.

Les élus du Snes vous communiqueront les informations relatives à votre situation dès la fin des CAPA.

MUTATIONS 2008 : quelques dates à retenir

17 décembre : date limite de retour au Rectorat des formulaires de confirmation de demandes accompagnées des pièces justificatives concernant votre situation familiale, administrative...

22 janvier : groupes de travail de vérification des vœux et barèmes pour les COPsy, les agrégés et les certifiés.

24 janvier : groupe de travail pour les CPE

Nous vous invitons donc à nous renvoyer (SNES 40 avenue Saint Surin – Limoges) la fiche syndicale ainsi qu'un double des pièces justificatives le **15 janvier au plus tard**.

Ces informations sont indispensables aux élus qui siègent dans les groupes de travail pour la prise en compte de tous les éléments vous concernant.

10 janvier – 10 février 2008 : consultation des barèmes sur SIAM

Deuxième quinzaine de mars : Tenue des Formations Paritaires Mixtes Nationales et publication des résultats du mouvement inter académique.